

La jurisprudence du droit de plainte des détenus est accessible via une nouvelle base de données

Depuis le 1^{er} février 2022, la jurisprudence relative au droit de plainte des détenus est à présent accessible via le site du CCSP. L'équipe de juristes du CCSP a mis au point un moteur de recherche et une base de données reprenant toutes les décisions rendues jusqu'à présent par les Commissions des plaintes et d'appel. Le CCSP encourage les professionnels du secteur (avocats, directeurs de prison, membres du tribunal de l'application des peines, académiques, ...) à en faire le meilleur usage.

Après plus d'un an d'existence, le droit de plainte en milieu pénitentiaire a permis à quelque 2000 détenus d'introduire un recours contre une mesure qu'ils considéraient injustifiée. En effet, depuis le 1^{er} octobre 2020, les personnes détenues peuvent introduire devant la Commission des plaintes de la prison une plainte contre toute décision prise par le directeur ou en son nom. Les décisions rendues peuvent ensuite faire l'objet d'un appel auprès des deux Commissions d'appel (francophone et néerlandophone). En outre, ces Commissions d'appel ont une compétence spécifique en matière de transferts d'une prison à l'autre ainsi qu'en ce qui concerne l'imposition d'un régime de sécurité particulier individuel.

Au total, en 2021, plus de 20% des plaintes se sont avérées fondées.

Cette base de données, régulièrement mise à jour par les juristes du CCSP, permettra aux professionnels du secteur de prendre connaissance des différentes décisions rendues par les Commissions des plaintes et d'appel et est appelée à devenir un outil indispensable pour suivre le développement du droit pénitentiaire.

➔ Retrouvez toutes les décisions rendues par les Commissions des plaintes et les Commissions d'appel directement sur le [site](#) du CCSP (onglet « jurisprudence ») ou via le lien suivant :
<https://jurisprudence.ccsp.belgium.be/>

Le 3 mars 2022,

Marc Nève
Président